



Télétravail en informatique

Par **takan**, le **13/02/2008** à **14:35**

Salarié ayant effectué du télétravail sur une période de 8 mois. (En accord avec l'employeur)
Cette situation étant interrompu à la demande de l'employeur sans justification réel.

Si j'effectue une nouvelle demande de télétravail.

L'employeur peut-il refuser cette demande et doit-il justifier de son refus.

Merci